

Au Canada, comme partout au monde, les femmes sont victimes de plusieurs formes de violence. Les femmes autochtones n'échappent pas à cette triste réalité. Le taux de violence conjugale autodéclarée chez les femmes autochtones est trois fois plus élevé que chez les femmes allochtones (Statistiques Canada, 2009). Elles seraient également huit fois plus nombreuses que leurs homologues non autochtones à être victimes d'homicide conjugal (Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui et Baril, 2007; Pharand, 2008). Elles se distinguent également par la gravité des actes de violence dont elles sont victimes. (Montminy, Brassard, Jaccoud, Harper, Bousquet, 2011). Selon Statistique Canada (2006), 54 % des femmes autochtones, comparativement à 37 % chez les femmes allochtones, ont rapporté avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau. Cette différence entre les deux groupes de femmes ne peut être attribuable qu'à des facteurs sociodémographiques (précarité financière, population jeune), il faut aussi tenir compte de certains facteurs d'ordre structurel comme l'organisation de la communauté qui contribuerait à la perpétration de la violence familiale et rendraient ardue son élimination (Bopp, Bopp et Lane, 2003). Pendant plusieurs siècles, les peuples autochtones ont été soumis à des politiques et à des pratiques d'assimilation, y compris l'établissement des réserves, l'enlèvement d'enfants, l'interdiction de certaines pratiques traditionnelles, l'établissement des écoles résidentielles, pratiques qui ont entraîné des effets dévastateurs sur les familles et les communautés qui perdurent encore aujourd'hui (Walby, Armstrong, Strid, 2012; Irvine, 2009; Down, 2008). Mais comment les intervenants aujourd'hui peuvent-ils faire face aux nombreuses conséquences qu'ont laissées les politiques de l'État depuis de si nombreuses années? Ont-ils les moyens de leurs ambitions soit d'éliminer sinon de réduire cette violence faite aux femmes autochtones? Peuvent-ils adéquatement venir en aide à ces femmes, ces familles autochtones à précarités multiples. Quels sont les obstacles qui freinent les interventions sociales au sein des communautés autochtones? Que peuvent-ils faire «réalistement» étant donné les multiples précarités et les contraintes imposées par les instances à divers paliers des gouvernements?

Afin de mieux saisir la marge d'action des intervenants qui oeuvrent en communauté autochtone eu égard à la violence conjugale, nous avons mené une recherche-action collaborative afin que les personnes concernées par cette problématique, notamment les travailleurs sociaux, participent à l'élaboration de solutions dans une perspective globale. Nous voulions mettre en perspective l'expérience des intervenants et identifier des initiatives communautaires permettant de mettre en valeur le potentiel des personnes à multiples précarités à se sortir de leur situation en respectant leurs valeurs, leur dignité trop souvent bafouées par nos institutions. Lors de la présentation, nous ferons état des données recueillies qui mettent en exergue les défis associés à la marge d'action des intervenants en violence conjugale que l'on pense à la formation, à la concertation entre les différents acteurs communautaires, à l'évaluation des pratiques, à la mobilité des différents professionnels, à l'absence de corridors de services, à la pratique en milieu éloigné. Nous aborderons également des pistes d'action susceptibles de générer certains changements sur les pratiques des intervenants sociaux qui pourraient avoir un impact auprès des populations autochtones notamment de recréer des liens sociaux entre les différents acteurs, dont les personnes elles-mêmes impliquées dans la problématique de la violence conjugale. Enfin, nous vous ferons part de nos réflexions concernant les responsabilités d'autres acteurs (responsables ministériels, des gestionnaires de ressources) auprès de populations plus vulnérables.